



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N°...00272./CAB.MIN/MINES/01/2020
DU13.DCT.2020..... PORTANT RENOUELEMENT DU PERMIS
D'EXPLOITATION N° 578 DE LA SOCIETE RUASHI MINING SAS**

Vu la Constitution, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 11 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 litera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 69 à 76, 80 ;

Vu l'Ordonnance n° 19/056 du 20 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°20/016 du 27 mars 2020 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 fixant les attributions des Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018, spécialement ses articles 145 à 154, 180 à 184 ;

Considérant la demande de renouvellement n° 7805 du **Permis d'Exploitation n°578**, introduite par la **Société RUASHI MINING SAS** en date du **03 Avril 2020**, et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier, de la Direction des Mines et de la Direction chargée de la protection de l'Environnement Minier ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Est renouvelé, le Permis d'Exploitation n° **578** attribué à la **Société RUASHI MINING SAS**, et dont références ci-dessous :

- Adresse sociale : 109, Avenue Songolo,
Lubumbashi /Haut-Katanga
- N°d'Identification Nationale : N45421Z
- N°RCCM : 14-B-3083
- N°Impôt :

Le Permis d'Exploitation n°**578**, ainsi renouvelé, correspond aux indications suivantes :

- Nombre de Carrés : 08 ;
- Territoire : Lubumbashi ;
- Province : Haut-Katanga ;
- Coordonnées géographiques des sommets dudit périmètre, suivant le datum WGS84, sont :

Sommets	Longitude			Latitude		
	Deg	Min	Sec	Deg	Min	Sec
1	27	32	0,00	-11	37	30,00
2	27	32	0,00	-11	36	30,00
3	27	33	30,00	-11	36	30,00
4	27	33	30,00	-11	38	0,00
5	27	32	30,00	-11	38	0,00
6	27	32	30,00	-11	37	30,00

Cartes de retombe : **S12/27**

Article 2 :

Le Permis d'Exploitation n° **578** confère à la **Société RUASHI MINING SAS** le droit exclusif d'effectuer, à l'intérieur du périmètre défini à l'article 1^{er}, les travaux de prospection, de recherches et d'exploitation des substances minérales suivantes : **Cobalt et Cuivre**.





Il est valable pour une durée de **quinze (15) ans** allant du **25 Septembre 2021** au **24 Septembre 2036**.

Article 3 :

La **Société RUASHI MINING SAS** est tenue de se conformer à la réglementation minière en vigueur, notamment aux dispositions des articles 47 alinéa 2, 50 bis et 196 à 198 du Code Minier ainsi qu'à celles des articles 108, 110, 385 à 395, 404, 445, 486, 497 alinéa 1 et 505 du Règlement Minier.

Article 4 :

Le Permis d'Exploitation n° **578** ainsi renouvelé donne lieu à la modification du Certificat d'Exploitation n° **CAMI/CE/352/2003** du **05 Décembre 2003** en y inscrivant le présent renouvellement.

Article 5 :

Sans préjudice des dispositions de l'article 292 du Code Minier, le non paiement des droits superficiaires annuels par carré, le défaut de commencement des travaux dans le délai légal, ou le non respect des engagements pris vis-à-vis des obligations sociales conformément au chronogramme repris dans le cahier de charge entraîne la déchéance du Titulaire du Permis d'Exploitation ainsi renouvelé.

Article 6 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Ampliations :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAEMAPE : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Env. : 1
- Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort : 1
- RUASHI MINING SARL : 1

Fait à Kinshasa, le **13 OCT 2020**

Prof. Willy KITOBO SAMSONI